



Rapport financier trimestriel

Pour le trimestre se terminant le 30 septembre 2024 (non
vérifié)



COMMISSION DE LA FONCTION PUBLIQUE DU CANADA

Rapport financier trimestriel (non vérifié)

Pour le trimestre se terminant le 30 septembre 2024

Also available in English under the title: *Quarterly Financial Report for the quarter ended September 30, 2024*

Sauf avis contraire, le contenu de ce document peut, sans frais ni autre permission, être reproduit en tout ou en partie et par quelque moyen que ce soit à des fins personnelles ou publiques, mais non à des fins commerciales. La reproduction et la distribution à des fins commerciales sont interdites, sauf avec la permission écrite de la Commission de la fonction publique du Canada.

Pour plus d'information, communiquez avec :

Commission de la fonction publique du Canada
22, rue Eddy
Gatineau (Québec) K1A 0M7

Courriel : cfp.infocom.psc@cfp-psc.gc.ca

Site Web de l'éditeur : <https://www.canada.ca/fr/commission-fonction-publique.html>

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par la présidente de la Commission de la fonction publique du Canada, 2025

No de cat SC12-4F-PDF (Electronic PDF, français)

ISSN : 2819-411X

Cat. No SC12-4E-PDF (Electronic PDF, English)

ISSN : 2819-4101

COMMISSION DE LA FONCTION PUBLIQUE DU CANADA

Rapport financier trimestriel (non vérifié)

Pour le trimestre se terminant le 30 septembre 2024

1. Introduction

Le présent rapport trimestriel doit être lu conjointement avec le Budget principal des dépenses et le Budget supplémentaire des dépenses de l'exercice 2024 à 2025. Il a été préparé par la direction, conformément à l'article 65.1 de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et selon les modalités prescrites par la Directive sur les normes comptables, GC 4400 Rapport financier trimestriel ministériel, et a été révisé par le Comité d'audit interne de la Commission de la fonction publique du Canada.

Ce rapport trimestriel n'a pas fait l'objet d'une vérification externe ou d'un examen.

1.1 Pouvoirs et objectifs

La Commission de la fonction publique (l'organisme) est un organisme indépendant créé en vertu de la *Loi sur l'emploi dans la fonction publique* et mentionné aux annexes I.1 et IV de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

On peut trouver une description sommaire des programmes de l'organisme dans le [Plan ministériel 2024-2025](#).

1.2 Méthode de présentation du rapport

Le présent rapport trimestriel a été préparé par la direction en utilisant une comptabilité axée sur les dépenses. L'état des autorisations joint à ce rapport inclut les autorisations de dépenser de l'organisme accordées par le Parlement et celles utilisées par l'organisme, de manière cohérente avec le Budget principal des dépenses et les budgets supplémentaires des dépenses pour l'exercice financier 2024 à 2025. Ce rapport financier trimestriel a été préparé en utilisant un référentiel à usage particulier conçu pour répondre aux besoins d'information financière à l'égard de l'utilisation des autorisations de dépenser.

Le gouvernement ne peut dépenser sans l'autorisation préalable du Parlement. Les autorisations sont accordées en vertu de lois de crédits, sous forme de limites annuelles, ou sous forme de pouvoirs législatifs de dépenser à des fins déterminées.

COMMISSION DE LA FONCTION PUBLIQUE DU CANADA

Rapport financier trimestriel (non vérifié)

Pour le trimestre se terminant le 30 septembre 2024

L'organisme utilise la méthode de comptabilité d'exercice intégrale pour la préparation de ses états financiers annuels qui font partie du processus de rapport sur les résultats ministériels. Toutefois, les pouvoirs de dépenser votés par le Parlement sont encore assujettis à une comptabilité axée sur les dépenses.

1.3 Structure financière

La structure financière de l'organisme est composée d'autorisations budgétaires votées pour les dépenses du programme et des autorisations législatives pour les contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés.

De même, l'organisme a l'autorisation de dépenser les recettes qu'il a perçues d'autres ministères et organismes au cours d'un exercice financier afin de s'acquitter des dépenses engagées durant le même exercice pour la prestation de produits et services en matière d'évaluation et de conseils.

2. Faits saillants des résultats financiers trimestriels et cumulatifs

La présente section décrit les principaux éléments ayant contribué à la variation des ressources existantes pour l'exercice courant, et des dépenses réelles pour le trimestre qui s'est terminé le 30 septembre 2024.

Le graphique suivant présente une comparaison des autorisations budgétaires nettes disponibles et des dépenses pour les trimestres qui se sont terminés le 30 septembre 2024 et le 30 septembre 2023, pour une combinaison du Crédit 1 – Dépenses du programme et des autorisations législatives de l'organisme.

COMMISSION DE LA FONCTION PUBLIQUE DU CANADA

Rapport financier trimestriel (non vérifié)

Pour le trimestre se terminant le 30 septembre 2024

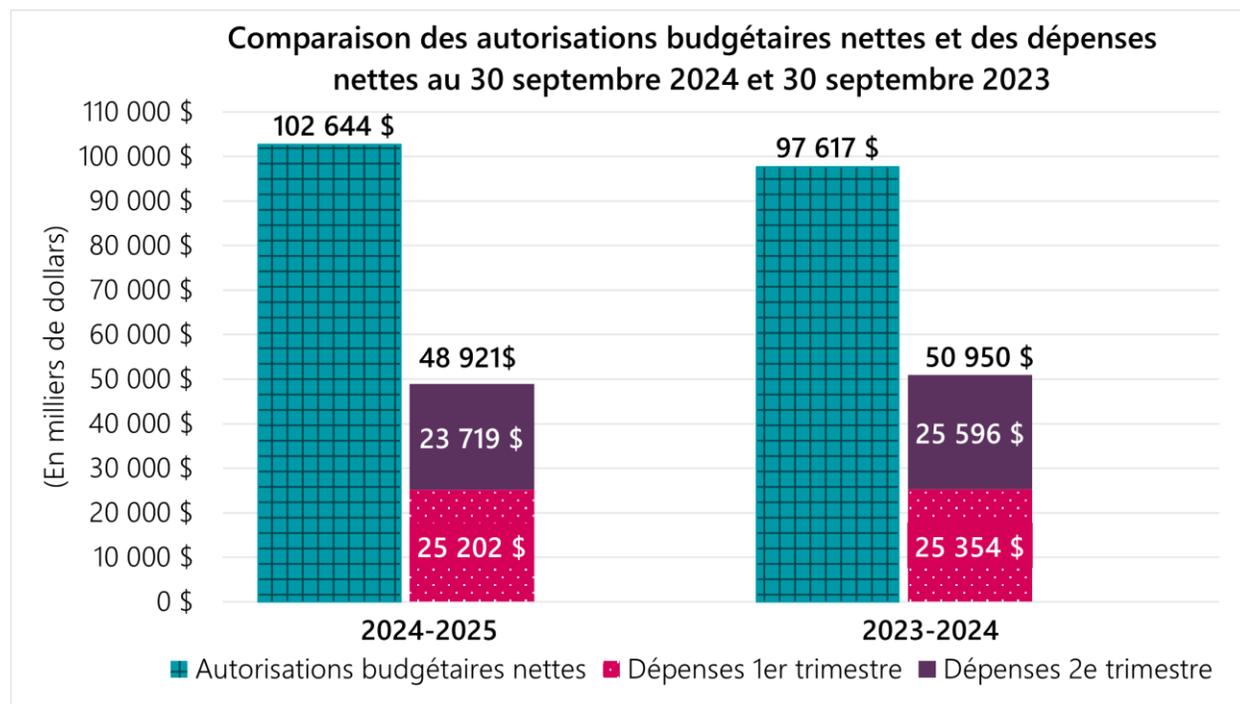


Figure 1: Autorisations budgétaires et dépenses, exercices 2024 à 2025 et 2023 à 2024

Année	Autorisations budgétaires nettes	Dépenses 1er trimestre	Dépenses 2ième trimestre
2024-25	102 644 \$	25 202 \$	23 719 \$
2023-24	97 617 \$	25 354 \$	25 596 \$

2.1 Changements importants visant les autorisations

Tel qu'indiqué à la Section 6 – État des autorisations, au 30 septembre 2024, il y a eu une augmentation de 5 027 000 \$ en crédits autorisés disponibles pour l'exercice courant, comparativement à l'exercice précédent.

COMMISSION DE LA FONCTION PUBLIQUE DU CANADA

Rapport financier trimestriel (non vérifié)

Pour le trimestre se terminant le 30 septembre 2024

Les principales raisons de ces écarts sont attribuables à ce qui suit :

- une augmentation de 4 566 000 \$ reçus pour la ratification des conventions collectives;
- une augmentation de 741 000 \$ du report du budget d'exploitation de fin d'année;
- une diminution de 280 000 \$ pour l'ajustement des contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés;

2.2 Changements importants visant les dépenses nettes de l'exercice précédent

Tel qu'indiqué à la Section 7 – Dépenses budgétaires par article courant, le total des dépenses budgétaires nettes du trimestre affiche une diminution de 1 877 000 \$, ou 7,3 %, passant de 25 596 000 \$ à l'exercice 2023 à 2024 à 23 719 000 \$ à l'exercice 2024 à 2025.

Les principales raisons de ces écarts sont attribuables à ce qui suit :

- une diminution de 1 488 000 \$ des frais de personnel, résultant d'une diminution du nombre d'employés travaillant pour l'organisme;
- une diminution de 872 000 \$ des dépenses pour le fonctionnement et l'entretien, résultant de ce qui suit :
 - une diminution de 767 000 \$ des services professionnels et spéciaux, résultant principalement d'une diminution des services de consultants en gestion et à la réception et au décaissement des factures correspondants à 2 trimestres distincts,
 - une diminution de 105 000 \$ des dépenses de services d'information, des acquisitions de machineries et d'équipement et d'autres dépenses diverses;
- une diminution de 483 000 \$ des recettes affectées aux dépenses, attribuable aux services rendus, mais qui n'ont pas été facturés en raison des dans la facturation à la suite de la réorganisation des services de facturation.

3. Risques et incertitudes

L'organisme évolue dans un environnement dynamique, complexe et en mutation rapide qui l'oblige à être efficace, souple et novateur afin d'appuyer l'embauche plus inclusive, non partisane et fondée sur le mérite dans les ministères et organismes fédéraux partout au Canada.

COMMISSION DE LA FONCTION PUBLIQUE DU CANADA

Rapport financier trimestriel (non vérifié)

Pour le trimestre se terminant le 30 septembre 2024

Dans son cycle de planification et de reddition de comptes ministériels, l'organisme effectue un examen annuel des risques organisationnels, ainsi qu'un suivi trimestriel. Ce suivi inclut une veille stratégique des changements dans les facteurs de risque externes et les vulnérabilités internes qui sont susceptibles d'avoir une incidence sur les résultats de l'organisme.

Pour en savoir plus sur les risques, consultez le [plan ministériel 2024 à 2025](#), qui comprend également un lien vers le contexte opérationnel.

Les modifications apportées à la loi habilitante de l'organisme, c'est-à-dire la *Loi sur l'emploi dans la fonction publique*, ont été mises en œuvre, et l'organisme a élaboré des outils pour aider les ministères et organismes à éliminer ou réduire les préjugés et les obstacles qui désavantagent les membres des groupes en quête d'équité dans le processus d'embauche. L'organisme continuera de collaborer avec les ministères et organismes afin d'examiner un plus large éventail de facteurs sociodémographiques et de facteurs d'identité croisés, pour éliminer ou réduire les préjugés et les obstacles dans le système de dotation, au-delà de la prise en considération des 4 groupes visés par l'équité en matière d'emploi (les femmes, les Autochtones, les personnes en situation de handicap et les membres des minorités visibles).

4. Changements importants liés aux activités, au personnel et aux programmes

Il n'y a pas eu de changements importants en ce qui concerne les activités et les programmes de l'organisme au cours du deuxième trimestre terminé le 30 septembre 2024.

COMMISSION DE LA FONCTION PUBLIQUE DU CANADA

Rapport financier trimestriel (non vérifié)

Pour le trimestre se terminant le 30 septembre 2024

5. Approbation des cadres supérieurs

Approuvé par :

Marie-Chantal Girard

Présidente

Farhat Khan, CPA

Dirigeante principale des finances

Gatineau, Canada

Le 29 novembre 2024

COMMISSION DE LA FONCTION PUBLIQUE DU CANADA

Rapport financier trimestriel (non vérifié)

Pour le trimestre se terminant le 30 septembre 2024

6. État des autorisations (non vérifié)

Exercice 2024 à 2025 (en milliers de dollars)	-	-	-
-	Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2025 ¹	Crédits utilisés pendant le trimestre qui s'est terminé le 30 septembre 2024	Cumul annuel des crédits utilisés à la fin du trimestre
Crédit 1 net – Dépenses du programme	90 667	20 723	42 931
Législative – Remboursements de montants portés aux revenus d'exercices antérieurs	0	2	2
Législatifs – Contribution de l'employeur au régime d'avantages sociaux des employés	11 977	2 994	5,988
Autorisations totales	102 644	23 719	48 921

1. Inclut seulement les autorisations existantes accordées par le Parlement à la fin du trimestre.

COMMISSION DE LA FONCTION PUBLIQUE DU CANADA

Rapport financier trimestriel (non vérifié)

Pour le trimestre se terminant le 30 septembre 2024

6. État des autorisations (non vérifié) [suite]

Exercice 2023 à 2024 (en milliers de dollars)	-	-	-
-	Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2024 ¹	Crédits utilisés pendant le trimestre qui s'est terminé le 30 septembre 2023	Cumul annuel des crédits utilisés à la fin du trimestre
Crédit 1 net – Dépenses du programme	85 361	22 518	44 808
Législative – Remboursements de montants portés aux revenus d'exercices antérieurs	0	15	15
Législatifs – Contribution de l'employeur au régime d'avantages sociaux des employés	12 256	3 063	6 127
Autorisations totales	97 617	25 596	50 950

1. Inclut seulement les autorisations existantes accordées par le Parlement à la fin du trimestre.

COMMISSION DE LA FONCTION PUBLIQUE DU CANADA

Rapport financier trimestriel (non vérifié)

Pour le trimestre se terminant le 30 septembre 2024

7. Dépenses budgétaires par article courant (non vérifiées)

Exercice 2024 à 2025 (en milliers de dollars)	-	-	-
-	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2025	Dépenses durant le trimestre qui s'est terminé le 30 septembre 2024	Cumul annuel des crédits utilisés à la fin du trimestre
Personnel	99 974	23 015	46 144
Transport et télécommunications	117	29	38
Information	244	22	29
Services professionnels et spéciaux	13 659	1 358	1 903
Location	1 442	220	1 757
Réparation et entretien	63	2	3
Services publics, fournitures et approvisionnement	116	46	61
Acquisition de matériel et d'outillage	1 166	38	75
Autres subventions et paiements	115	75	194
Total des dépenses budgétaires brutes	116 896	24 805	50 204
Moins les recettes affectées aux dépenses	(14 252)	(1 086)	(1 283)
Total des dépenses budgétaires nettes	102 644	23 719	48 921

COMMISSION DE LA FONCTION PUBLIQUE DU CANADA

Rapport financier trimestriel (non vérifié)

Pour le trimestre se terminant le 30 septembre 2024

7. Dépenses budgétaires par article courant (non vérifiées) [suite]

Exercice 2023 à 2024 (en milliers de dollars)	-	-	-
-	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2024	Dépenses durant le trimestre qui s'est terminé le 30 septembre 2023	Cumul annuel des crédits utilisés à la fin du trimestre
Personnel	94 518	24 503	48 058
Transport et télécommunications	111	45	88
Information	223	87	105
Services professionnels et spéciaux	14 105	2 125	2 811
Location	1 399	221	1 334
Réparation et entretien	61	10	13
Services publics, fournitures et approvisionnement	122	55	85
Acquisition de matériel et d'outillage	1 209	73	194
Autres subventions et paiements	121	46	163
Total des dépenses budgétaires brutes	111 869	27 165	52 851
Moins les recettes affectées aux dépenses	(14 252)	(1 569)	(1 901)
Total des dépenses budgétaires nettes	97 617	25 596	50 950